

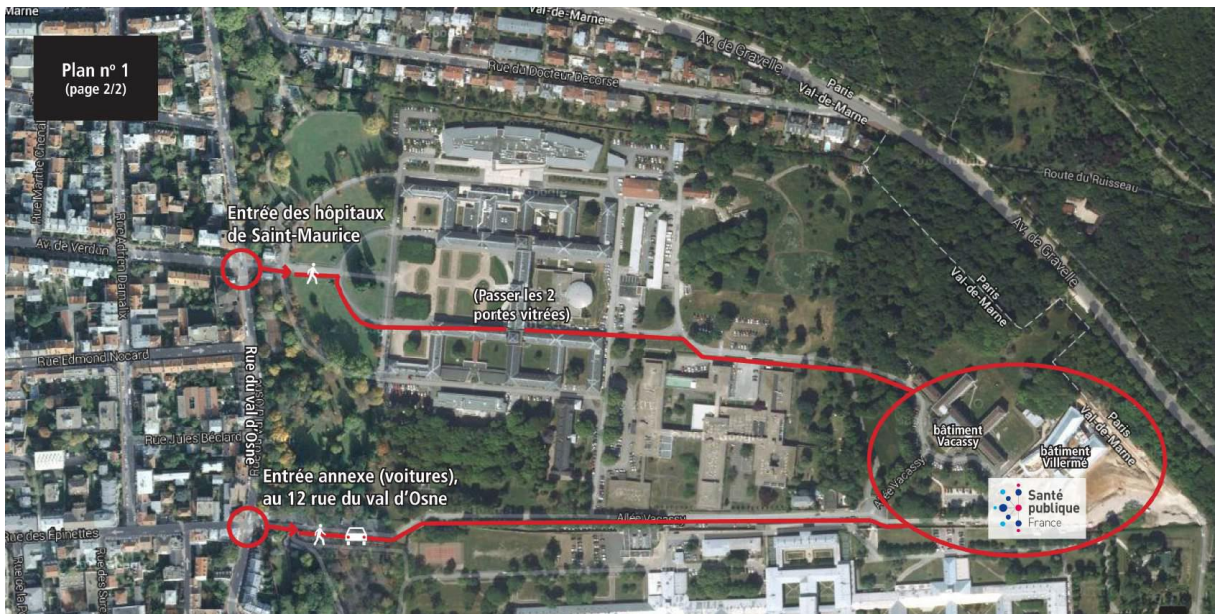
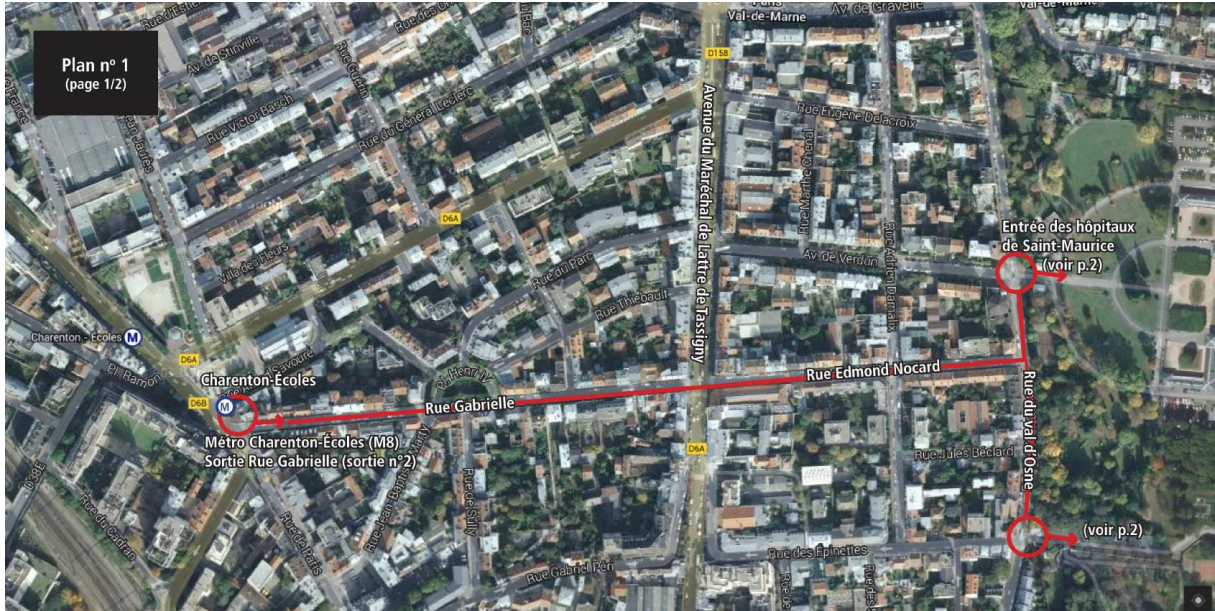
# Programme

## 12 novembre 2018

---

9h30	<i>Accueil café</i>
10h00	Ouverture du séminaire : état des lieux du réseau <i>Évolution des groupes de travail, budget</i>
10h15	Actualités du réseau <i>Charte, partenaires, accès aux algorithmes</i>
10h45	<i>Pause</i>
11h00	État des lieux des groupes de travail <i>Présentation des travaux de chaque GT</i> <i>Perspectives de travail pour 2019</i>
11h30	Restitution de la mission de préfiguration du Health Data Hub (Stéphanie Combes - DREES)
12h15	Discussion générale
13h00	<i>Pause déjeuner</i>
14h00	Réunions des groupes de travail
16h30	Clôture du séminaire









# Se rendre à Santé publique France

## **En métro**

La station de métro la plus proche est Charenton-Ecoles (ligne 8, Balard - Créteil).

Prendre ensuite le bus 111 : métro Charenton-Ecoles direction gare de Saint-Maur Champigny.

Station de bus la plus proche : Epinette (devant l'entrée secondaire de l'Hôpital national de Saint-Maurice au n° 12).

## **Navette Santé publique France**

La navette se gare désormais Rue Gabrielle à l'emplacement de l'arrêt de bus 111.

Départ des navettes (rue Gabrielle):

9h15, 9h30 et 9h45

## **En bus**

**Bus 24** : gare Saint-Lazare - Ecole vétérinaire de Maisons-Alfort. Station de bus la plus proche : avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (Saint-Maurice).

**Bus 325** : mairie d'Ivry -Château de Vincennes. Station de bus la plus proche : avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

**Bus 111** : métro Charenton-Ecoles gare de Saint-Maur Champigny. Station de bus la plus proche : Epinette (devant l'entrée secondaire de l'Hôpital national de Saint-Maurice).

## **En voiture**

Autoroute A4 : sortie « Saint-Maurice ».

Périphérique : prendre la direction Metz/Nancy - sortie « Maisons Alfort ». Suivre ensuite Charenton le Pont et suivre les indications « Hôpital National ».

### **--ATTENTION--**

Les visiteurs pourront accéder au site de Santé publique France en véhicule à la condition expresse de déposer une pièce d'identité auprès du poste de sécurité des HSM (12 rue du Val d'OSne) contre remise d'un badge « VISITEUR » permettant de franchir les barrières automatiques.

Les visiteurs ne se conformant pas cette formalité seront invités à stationner leur véhicule, soit sur la zone en de parking payant, soit en dehors de l'hôpital.